

Pôle communication
24.66.40

Jeudi 15 décembre 2022

INVITATION PRESSE

La Chambre de l'agriculture et de la pêche de la Nouvelle-Calédonie a procédé à ses élections consulaires mercredi 14 décembre. Elles déterminent l'identité des personnes et des structures qui occuperont les 36 sièges de l'assemblée générale durant la prochaine mandature (2023 – 2027). Ces sièges sont répartis entre quatre collèges : l'agriculture professionnelle, l'agriculture traditionnelle et familiale, les autres structures agricoles et l'organisation des pêches professionnelles.

Les résultats du vote seront annoncés officiellement **vendredi 16 décembre à 11 h 30 au gouvernement** en présence d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement chargé de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

➤ *Vous êtes cordialement invités à cet événement.*

Pour rappel, les électeurs étaient composés des agriculteurs, des éleveurs, des aquaculteurs, des représentants de structures agricoles ainsi que des pêcheurs côtiers et hauturiers et des représentants des organisations des pêches professionnelles détenant un numéro de registre. Les dix bureaux de vote sont répartis sur l'ensemble des trois provinces du territoire.

* *
*